

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

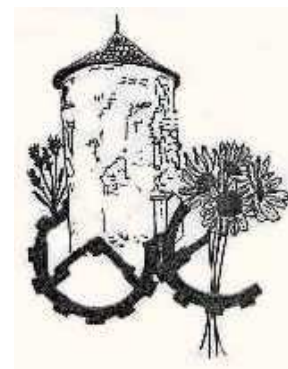
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Septembre 2013

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, PRUDHOMME Julien, MOYROUD Nicolas, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, BUTTIN Véronique.

Excusés : MM. BERNARD Jean-François, SABADEL Jean-Marc, Mme MONTABON Marie-Christine.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point Trésorerie :

184.194 € dispo.

Point budget fonctionnement :

Dépenses : 231.746 €

Recettes : 253.690 €

Groupe scolaire : Avancement du projet

- Appel d'offres lancé pour le terrassement de la plateforme du bâtiment et parking.
- Appel d'offres pour contrôles lancé.
- Une commission pour choix des entreprises aura lieu semaine 38.

Le conseil municipal unanime autorise M. le Maire au lancement du projet.

Un nouveau plan de financement prévoit un reliquat de 208.000 € à autofinancer : un nouveau mécène apportera 30.000 €, l'aide du Conseil Général sera de 630.000 € (au lieu des 40 % prévus).

Syndicat d'Electrification Rural :

La dissolution aura lieu le 31.12.2013. Nous prévoyons notre adhésion au S.E.D.I. au 01.01.2014. Notre commune sera représentée par 1 délégué. Une enveloppe de 80.000 € est prévue la 1^{ère} année pour les communes < 2000 habitants pour de l'extension ou de l'enfouissement de réseau, l'éclairage public est subventionné de 20 à 40 %.

Fusion des Communautés de Communes Bièvre Liers et Bièvre Chambaran :

Les 41 communes se sont prononcées pour la fusion, sans réserve. Elle sera effective au 01.01.2014.

Halte-garderie intercommunale de Nantoin :

Une réunion est prévue à la Communauté de Communes le 6 Septembre. Une demande d'aide au fonctionnement sera analysée.

.../...

Location de notre tracteur agricole aux Ets DFA équipements :

Mme Françoise REYNAUD quitte la séance.

M. Jean-Marc REYNAUD sollicite la commune pour la location de notre tracteur agricole. Le conseil municipal accepte le principe de location horaire au prix de 30 € incluant le carburant. Une convention sera établie précisant les conditions pour le prochain conseil municipal.

Centre médico-scolaire : renouvellement de la convention

La convention existante est renouvelée pour les périodes 2012/2015.

Notre commune versera à La Côte-Saint-André 1 € / élève.

Le Conseil Municipal unanime accepte cette convention.

Rentrée des classes 2013 :

79 élèves le jour de la rentrée.

2 nouveaux arrivants en novembre.